

COURSE NATURE DE VOUZIERS

6 SEPTEMBRE 2026

REGLEMENT

Organisation : L'épreuve est organisée par Vouziers Oxygène, la Ville de Vouziers et l'Office Municipal des Sports de la Ville de Vouziers. Le parcours emprunte chemins communaux, route et voie verte (petite partie).

Signalisation et balisage du parcours : Les signaleurs seront équipés de gilets jaunes.

Le parcours sera balisé par de la rubalise Crédit Agricole.

Admission : Pour les non licenciés la présentation du PPS validé ou d'un certificat médical (ou une photocopie) de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire.

- Trail 14 kms ouvert aux coureurs licenciés de la FFA et aux coureurs non licenciés majeurs ou mineurs (cadets).
- Trail 9 kms ouvert aux coureurs licenciés de la FFA et aux coureurs non licenciés majeurs ou mineurs (cadets).
- Trail 5 kms ouvert à partir de minimes (nés en 2012 et 2013).
- Courses enfants à partir de 11h30 (parcours fermé à la circulation).
- Randonnée ouvertes à tous, sans restriction d'âge, aucun certificat médical d'aptitude physique n'est requis.

Les parents ou tuteurs sont responsables des mineurs qu'ils engagent.

Inscriptions :

* Trail : 5 km 6 € ; 9 km 9 € ; 14 km 12 € **les inscriptions sur place seront majorées de 4 euros.**

* Randonnée : 9 km 3 €

par avance par courrier, et sur le dossard.com (tout dossard non retiré sera facturé au club correspondant).

- Melle Annabelle Becker, 2 rue de Quatre Champs, 08400 Toges, 03 24 30 39 69 ou 07 87 28 03 81 ; vouziers-oxygene.secretariat@outlook.fr

sur place salle des fêtes de VRIZY, 08400 VOUZIERS ; majoration de 4 euros.

Dossards : Retrait à partir de 8h15 salle des fêtes de VRIZY, 08400 VOUZIERS.

Plus de retrait possible à moins de 15 minutes du départ.

Attention les dossards (inscription sur Ledossard.com par les clubs, non payés à l'inscription) non retirés seront facturés au club.

Un dossard sera remis contre le bulletin d'adhésion, paiement de l'inscription, présentation de justificatifs : licence ou certificat médical (photocopie) de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Cadeau inscription : un lot est prévu pour tous les participants.

Départ :

- trail 9h30
- randonnée 9h00 - 10h (départ libre)

Ravitaillement : Un point de ravitaillement, liquide et solide. **Attention il n'y a plus de gobelet, il est nécessaire de prévoir le vôtre.**

Un ravitaillement sera offert après l'arrivée, stade de Vrizy.

Classement et récompenses :

14 kms : Classement scratch et par catégorie, homme/femme, coupe et récompense (lots/paniers garnis).

9 et 5 kms : Classement scratch 3 premiers hommes - 3 premières femmes

Attention pas de cumul des récompenses.

Avertissement : En raison de la nature accidentée des sentiers et chemins traversés sur le parcours, l'épreuve est fortement déconseillée aux coureurs /randonneurs fragiles des chevilles ou des genoux.

Les participants coureurs ou marcheurs sont soumis aux règles du code de la route.

Pour participer il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve et d'être entraîné pour cela.
- D'être pleinement conscient que pour une telle épreuve, la sécurité dépend de la capacité du participant à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Assistance : Un vélo balai.

Secours : une ambulance sur site et un médecin joignable qui sera à Vouziers (08400).

Chaque participant se présentant sur le départ, se déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tous recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle.

L'organisateur se réserve le droit de stopper un coureur jugé en difficulté.

Assurance : Vouziers Oxygène est couvert par une assurance à responsabilité civile.

Droit à l'image : L'organisateur se réserve le droit de diffuser dans des milieux exclusivement à caractère sportif, les photos ou reportages, ou à les utiliser pour la confection de supports publicitaires locaux. Le coureur devra exprimer son éventuel refus lors de l'inscription.

Diffusion des résultats : Les résultats seront diffusés dans tous les clubs et sur les sites à caractère sportifs exclusivement.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ou de photos les concernant, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Respect de la nature et de l'environnement : Chaque participant s'engage à laisser la nature et l'environnement comme il les a trouvés, sans papiers, ni déchets plastiques ou autres.

Respect humain : Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, traileurs ou randonneurs, les organisateurs, les bénévoles, l'équipe de secours et de sécurité, et les spectateurs.

Respect du règlement de l'épreuve : chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à l'accepter.